



Lac-Etchemin

**Demande de dérogation mineure
Avis public de consultation**

Est par le présent donné par le soussigné Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mercredi 1^{er} octobre 2025, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2025-172 :

Nature et effets : Cette demande a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal avec des marges latérales de 2 et 3 mètres ayant donc une somme des marges latérales de 5 mètres lorsque la norme, à l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006, demande de respecter une somme des marges latérales de 6 mètres.

Identification du site concerné : Sur le lot numéro 4 457 717, situé au futur numéro 4, rue Beaudry, zone 48-H, à Lac-Etchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance régulière du mercredi 1^{er} octobre 2025, à 19 h.

Donné à Lac-Etchemin, le 11^e jour de septembre 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin, le 11^e jour de septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour de septembre 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance